

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt et un, et le neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Ludovic PICARD, Justine RATIER, Philippe VATTANT, Sonia VERSET-ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Olivier JOBARD, Julien RIBEIRO.

Pouvoir : Julien RIBEIRO à Christian VILLAUMIE.

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2021, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Création de routes empierrées – subvention

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de création de deux tronçons de route empierrée :

- Tronçon A : longueur 125 m (dont 30,00 m destinée à la manœuvre), largeur empierrée de 3,50 m, avec une place de dépôt-retournement empierrée de 355 m² et une place en terrain naturel de 400 m²,
- Tronçon B : longueur 100 m, largeur empierrée de 3,50 m, avec une place de dépôt-retournement empierrée de 355 m² et une place en terrain naturel de 400 m².

Ce projet se situe en forêt communale de Villiers le Sec sur les parcelles cadastrales :

- Tronçon A : parcelle AB 9 (lieu-dit Bas des Vaux) et parcelle ZI 46 (lieu-dit La Voie Meunier)
- Tronçon B : Parcelle ZI 36 (lieu-dit Sur le Gros Chêne) et parcelle C 589 (lieu-dit Bois du Fays)

Ces parcelles sont soumises au Régime Forestier.

Madame le Maire expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 24 062,19 € (TVA en sus), compris dans ce montant les frais de montage du dossier d'aide s'élevant à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 2 contre et 5 abstentions :

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.
- Sollicite l'octroi d'une aide publique auprès de l'Etat, du FEADER et de la Région d'un montant de 10 759,21 €, soit un montant de 50 % des travaux subventionnables HT qui s'élèvent à 21 518,42 €, établi sur la base du devis estimatif.
- S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération :
 - ressources propres : 13 302,98 € (comprenant les frais de dossier).
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de l'objet de l'aide.
- Désigne l'Office National des Forêts Agence de Haute-Marne, comme Maître d'Œuvre de l'opération.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Subvention 2021 à l'association Loisirs et Détente de Villiers-le-Sec

Après lecture du courrier complétant la demande de subvention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 500 € au titre de l'année 2021 à l'Association Loisirs et Détente.

Subvention 2021 à l'association des Parents d'Elèves des 3 Communes

Après lecture du courrier complétant la demande de subvention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 400 € au titre de l'année 2021 à l'Association des Parents d'Élèves des 3 Communes.

Subvention 2021 à l'association « la Vigilante »

Après lecture de la demande de subvention, sachant que Monsieur Philippe VATTANT ne participe pas au vote (faisant partie du bureau de cette association), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 250 € au titre de l'année 2021 à l'association « la Vigilante ».

Affaires diverses :

- **RPI de Villiers-le-Sec/Euffigneix/Buxières** : La répartition des élèves entre les deux sites se fera de la manière suivante : 3 classes à Villiers-le-Sec (de la maternelle au CE1) et 2 classes à Euffigneix (du CE2 au CM2).
- **Chemin de la petite fin** : Madame le Maire donne lecture au Conseil des devis reçus pour les travaux de réfection du chemin de la petite fin. Le Conseil prévoit un rebouchage des trous.
- **Association Foncière (AF) de Villiers-le-Sec** : suite à l'absence d'activités de cette dernière, la Préfecture a informé le Président de l'Association Foncière de la nécessité de la dissoudre. Madame le Maire fait part de son entretien avec le Président, qui souhaite que l'actif de l'AF soit transféré à la Commune qui reprendra ainsi la comptabilité et la gestion.
- **A la bonne frite** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a établi un arrêté autorisant la soirée karaoké du 24 juillet de l'établissement « A la bonne frite ».
- **14 juillet 2021** : La manifestation est maintenue. Le placement du feu d'artifice est en attente du moissonnage des champs, en retard à cause du mauvais temps.
- **Croisement Rue du Levant/Rue Saint Savinien** : Madame le Maire informe le Conseil que des arbustes gênent la visibilité à ce carrefour, devant le 20 rue Saint Savinien. Après discussion, ils seront coupés.
- **Site Web** : Le site web de la commune est de nouveau en ligne. Madame le Maire le présente au Conseil.

A Villiers-Le-Sec, le 9 juillet 2021
Le Maire, Laurence MEUNIER.

